

Pour son établissement « L'IRS DE PROVENCE » basé à Marseille, l'IRSAM recrute au 30 août 2019 :

4 professeurs spécialisés CAPEJS H/F

en CDI, à temps plein

L'IRS de Provence est constitué :

- d'un IESDA (Institut d'Education Sensorielle pour Déficiants Auditifs),
- d'un CEPDA « La Rémusade » (Centre d'Enseignement Professionnel pour Déficiants Auditifs)
- d'un SAFEPS/SSEFS (Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce/Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarisation).

Il accueille 250 enfants, adolescents et jeunes majeurs sourds ou malentendants, pouvant présenter des troubles ou handicaps associés. Ces enfants sont scolarisés en individuel ou collectif, en parcours général ou professionnel, en établissement ordinaire, ULIS, Unités d'Enseignement Externalisées ou en établissement spécialisé. Un nouvel internat accueille 40 jeunes.

Missions :

Les professeurs CAPEJS exerceront dans différents dispositifs de l'IRS de Provence. De manière générale, leurs missions sont :

- concevoir et mettre en œuvre un enseignement adapté à un public déficient auditif avec ou sans troubles associés,
- accompagner les enfants dans le développement de leurs compétences langagières et communicationnelles,
- contribuer à la construction et à la mise en œuvre des Projets Personnalisés d'Accompagnement, en lien avec les familles.

Son profil :

- être capable de travailler en équipe pluridisciplinaire
- être adaptable aux situations nouvelles
- inscrire son action dans une dimension partenariale (Education nationale, autres ESMS, centres experts, etc.) et d'inclusion sociale, professionnelle, scolaire, etc.

Spécificité des postes :

- Selon les postes :
 - intervention en groupe classe à faible effectif auprès d'enfants de 6 à 10 ans.
 - intervention en groupe classe à faible effectifs dans les matières scientifiques auprès de lycéens en parcours professionnels (CEPDA).
 - intervention en groupe classe à faible effectifs dans les matières littéraires auprès de lycéens en parcours professionnels (CEPDA).
 - intervention en individuel auprès d'enfants scolarisés en milieu ordinaire avec un profil plutôt scientifique (SSEFS). Nombreux déplacements dans les Bouches-du-Rhône.
- Rémunération selon les grilles indiciaires de la Convention Collective du 15 mars 1966.
- Titulaire du CAPEJS ou d'un MASTER FLE ou MEEF ou d'un diplôme universitaire de niveau 2 en lien avec les matières enseignées et une expérience significative
- Connaissance de la surdité et du LPC et des techniques de compensation
- Maîtrise indispensable de la Langue des Signes Française selon les postes

Faire acte de candidature (CV et LM) avant le 1er juin 2019 exclusivement par mail :

hirondelles@irsam.fr